

2008/14 - Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration des Hospices civils de Lyon (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE : En application de l'article R716-3-40 du Code de la santé publique il convient de désigner les 8 représentants titulaires du Conseil municipal au Conseil d'Administration des Hospices Civils de Lyon.

Je vous rappelle que les candidats ne doivent pas présenter d'incompatibilités telles que définies dans l'article L6143-6 du Code de la santé publique.

Je vous propose les candidatures de :

Mme Pierron, M. Hémon, Mme Guillaume, M. Sanhadji, Mmes Perraud, Frih, MM. Vesco, Broliquier

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Messieurs les huissiers faites circuler les urnes.

(Mme Vallaud Belkacem, M. Héral, Mme Bouzerda, secrétaires, procèdent au dépouillement du scrutin.)

Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37

Ont obtenu :

- Mme Pierron	73 voix
- M. Hémon	73 voix
- Mme Guillaume	73 voix
- M. Sanhadji	73 voix
- Mme Perraud	73 voix
- Mme Frih	73 voix
- M. Vesco	73 voix
- M. Broliquier	73 voix

Mme Pierron, M. Hémon, Mme Guillaume, M. Sanhadji, Mmes Perraud, Frih, MM. Vesco, Broliquier ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus.

(Adopté.)